

Chers Concitoyens,

- Je viens vers vous rapidement pour vous annoncer que nous sommes obligés de déplacer la date de la **réunion publique** que nous avons initialement envisagée le mardi 14 juin 2011. Comme les travaux sont différés du fait de la programmation de l'assainissement, nous reportons cette réunion à plus tard.

- Des **dégradations persistantes** m'inquiètent, dégradations sur les voitures, sur les murs de la Maison Pour Tous, sur des travaux en cours. Le Maire ne peut être derrière chaque voiture, chaque maison, en tout point du village, en même temps. Si vous constatez des choses, voyez des manières de faire délictueuses, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie ou la Mairie. Certains me disent ne pas vouloir dénoncer ! Ce n'est pas citoyen ! On ne peut éradiquer ces fléaux sans participation des uns et des autres.

On entend classiquement : « le Maire peut agir vis à vis de ces comportements déviants, il possède le pouvoir de police ». C'est bien facile à dire. Qu'est-ce que cela signifie ? Eh bien, j'ai pris des arrêtés pour empêcher l'alcool sur la voie publique, interdire la circulation de telle rue, réglementer la baignade. L'application de ces arrêtés reste du domaine de la Gendarmerie, de la Police. Avez-vous déjà vu le Maire prendre son carnet à souches et verbaliser ? Cela n'est pas possible.

J'ai reçu un texte récent qui me permet de faire un rappel à l'ordre à un mineur. La procédure est la suivante, il faut :

- Consulter le parquet
- Adresser un courrier invitant à un entretien, après consultation du parquet
- Cet entretien se fait en présence des parents

Oui, tout un protocole administratif lourd... bien lourd.

- Je fais une autre remarque : il reste tout à fait inadmissible de voir des enfants du village de 8 à 15 ans, livrés à eux-mêmes, certains encore dehors à 22 h - 23 h, voire plus. S'il vous plait, ce ne sont pas des heures raisonnables. Je répète souvent que la rigueur, le respect de règles sont des preuves d'amour que vous inculquez à vos enfants. Notre société ne peut l'oublier, éduquer c'est faire respecter les règles.

- J'ai pris un **arrêté interdisant la baignade dans l'étang communal et dans la partie privée adjacente**. La pêche reste autorisée dans la partie appartenant à la Commune, côté autoroute.

- **Cartes Jeunes** : Pour les 12-25 ans habitant une des 15 communes de la Communauté de Communes du Lunévillois. Pour 5 €, allez chercher votre carte au service municipal Jeunesse de Lunéville, valable du 1^{er} juillet au 31 août 2011.

Les avantages :

- Gratuit : piscine communautaire
10 trajets sur les réseaux de bus Lunéo
matchs de l'équipe première de l'USTL (saison 2011-2012)
- Tarifs réduits : cinéma Impérial 5 € à la place de 5,5 €
Festival « Requiem pour un Jaki » - 8 € pour la journée au lieu de 10 € et 12 €
pour 2 jours au lieu de 15 €
- Réductions : chez les commerçants signalés par le bandeau Cartes Jeunes

- Madame SCHWEITZER, **infirmière à Hériménil**, nous annonce qu'elle a installé son cabinet d'actes médicaux au 8bis rue de la Fratresse à Hériménil, et nous prie de vous signaler de ne plus la contacter rue des Hortensias.
Notez donc dès à présent le **8bis rue de la Fratresse**.
- **Le CLSH du 4 au 29 juillet** : nous proposons des activités éducatives pour vos enfants. Notre personnel compétent est là pour accueillir vos enfants, leur faire découvrir de nombreuses activités formatrices, culturelles, sportives, socialisantes.
Ces actions sont toujours différentes, nous nous renouvelons sans cesse. Un mini-camp de 3 jours sera organisé à Vic sur Seille. Inscrivez-vous dès à présent.
- **Plan Local d'Urbanisme** : Nous avons engagé une transformation de notre POS en PLU. Vous verrez des personnes prendre de nombreuses photos. Ne vous inquiétez surtout pas. Elles sont là pour travailler à cette réalisation d'urbanisme.
- Recevez, Chers Concitoyens, l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Le Maire,
Jean-Marc VILLEMIN

AFFOUAGES

L'ONF a procédé à un abattage de chênes et de hêtres dans la forêt communale en fin d'hiver.

26 têtes sont disponibles.

Les inscriptions seront reçues en Mairie jusqu'au **mercredi 22 juin 2011**.
La seule contrainte sera de finir ces travaux pour fin juillet. Nous proposons 2 têtes par demandeur, soit 13 affouagistes.
S'il y a plus de 13 candidats, le **tirage au sort** des 13 affouagistes sera effectué le **samedi 25 juin à 10 h 00** à la salle de la Mairie et sera suivi du tirage au sort des lots.